

Parcours d'apprentissage flexibles dans l'enseignement supérieur marocain



© Shutterstock

Aperçu du projet

La demande sociale en matière d'enseignement supérieur a plus que doublé au cours des vingt dernières années. Cependant, les systèmes qui inscrivent plus de 50 % d'une cohorte d'âge donnée ne représentent qu'un tiers de tous les pays. Malgré les progrès majeurs réalisés pour augmenter le taux d'accès et de participation à l'enseignement supérieur, les inégalités et les injustices persistent, exacerbées par la crise de la COVID-19. Dans ce contexte, l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE-UNESCO) a lancé un projet qui soutient les efforts de l'Agenda Éducation 2030 et de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) pour promouvoir l'équité et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, en investissant dans des systèmes d'enseignement supérieur flexibles.

Entre 2018 et 2020, le projet de recherche a identifié les politiques et les pratiques qui soutiennent les parcours d'apprentissage flexibles dans l'enseignement supérieur. L'UNESCO définit ces parcours comme « des points d'entrée et de réintégration à tous les âges et à tous les niveaux d'études qui renforcent les liens entre les structures formelles et non

formelles et garantissent la reconnaissance, la validation et l'accréditation des connaissances, aptitudes et compétences acquises dans le cadre de l'éducation formelle et informelle¹ ». Ce projet de recherche comprend un inventaire des bonnes pratiques dans le domaine, une enquête internationale et huit études de cas approfondies de pays à différents stades de développement de la flexibilité, à savoir l'Afrique du Sud, le Chili, la Finlande, l'Inde, la Jamaïque, la Malaisie, le Maroc et le Royaume-Uni.

En collaboration avec l'IPE-UNESCO, l'équipe de recherche marocaine a réalisé une étude de cas approfondie des politiques et pratiques qui soutiennent les parcours d'apprentissage flexibles au Maroc. Entre septembre 2019 et février 2020, les chercheurs ont mené des entretiens et des groupes de discussion avec 42 répondants représentant le niveau national, et six établissements d'enseignement supérieur de la région de Casablanca : quatre de type académique (une université publique, une université privée, une grande école publique et une école privée) et deux de type professionnel (un public et un privé). L'analyse des entretiens a été complétée par un examen des projets

¹ Déclaration d'Incheon, 2015, pp. 33-34, <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-fr.pdf>

nationaux pertinents, des textes de loi et des bases de données statistiques nationales².

Contexte national

Depuis 1956, année de son indépendance à l'égard de la France, le Maroc a massivement investi dans l'enseignement supérieur afin de former une nouvelle élite apte à gouverner le pays. Il s'est ensuivi une forte augmentation de la demande pour l'enseignement supérieur à partir des années 1970. Toutefois, dans les années 1980, les politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international ont exigé d'importantes coupes budgétaires qui ont détérioré la qualité de l'enseignement. Plusieurs réformes se sont succédé pour tenter de canaliser ces dysfonctionnements. La plus importante a été celle de 2000, dont la mise en place a débuté en 2003/2004 afin de refonder le système sur une nouvelle organisation encadrée par la loi 01.00 (voir encadré 1).

ENC. 1

La loi 01.00 de 2000

La loi 01.00 avait pour objectif de créer un nouveau cadre en termes de gouvernance, d'autonomie, de financement et de perméabilité de l'enseignement supérieur. Cette réforme fut incomplète, notamment parce que le système LMD (licence, master, doctorat), modelé selon le processus de Bologne et que la loi devait mettre en place, n'a pas été accompagné par un système de crédits. Le système LMD a certes permis d'introduire un enseignement par semestres et modules mais n'a pas mis fin à la fragmentation et au cloisonnement des établissements et des parcours de formation.

Parallèlement à cette réforme, la **massification de l'enseignement supérieur** a dégradé la qualité de l'enseignement dans les établissements à accès ouvert, dans un contexte marqué par l'insuffisance des moyens d'accompagnement en termes d'infrastructures d'accueil et d'encadrement pédagogique. Ainsi, le ratio d'encadrement a atteint 187 étudiants par enseignant dans certains établissements à accès ouvert avec

en moyenne 166 étudiants pour 100 places physiques en 2018/2019. Dans ce système permettant peu de réorientation, les abandons et les redoublements se multiplient (16 % d'abandons et 47 % de redoublements en première année de licence fondamentale). En même temps, le marché du travail ne parvient pas à absorber l'afflux d'étudiants dont les compétences ne sont pas adaptées aux besoins du marché. En 2017, 23,3 % des diplômés étaient au chômage.

Au-delà des problèmes posés par la massification, le cloisonnement des établissements et des formations ainsi que l'absence de cadre réglementaire pour certaines réformes envisagées (comme pour la formation continue, l'enseignement à distance et les études en temps aménagé) forment autant d'obstacles à la flexibilisation des parcours de formation. La nouvelle réforme, la **Vision 2015-2030**, vise à remédier à ces difficultés avec **la loi 51.17**, votée en 2019, pour apporter une réelle flexibilité à l'enseignement supérieur au Maroc.

Axe de recherche de l'étude nationale

Le système d'enseignement supérieur du Maroc est assez fragmenté et peu d'articulations existent entre les différentes formations ainsi qu'entre les établissements. **L'objectif de l'étude a été de comprendre comment les politiques issues de la Vision 2015-2030 et de la loi 51.17 peuvent accroître l'efficacité du système par la flexibilisation des parcours d'apprentissage.** L'analyse de cette dimension de la nouvelle réforme présente un intérêt pédagogique autant qu'institutionnel en raison de ses effets sur l'organisation des formations et les pratiques de gouvernance. L'objectif est d'atténuer, entre autres, les conséquences de la massification, elle-même produit d'un système rigide laissant peu de place à des réorientations. Ce rapport explore ainsi les pratiques de la flexibilité telles les passerelles entre les formations ou les établissements, la flexibilisation des

² Ce document était basé sur les principales conclusions du rapport préparé dans le cadre du projet de recherche de l'IPE-UNESCO, ODD 4 – Planifier les parcours d'apprentissage flexibles dans l'enseignement supérieur : Kouhlani, B. et Benchekroun M. N. 2020. *Flexibilisation de l'enseignement supérieur au Maroc : Analyse du présent et réflexions pour l'avenir.*

rythmes d'étude, la formation continue, l'enseignement hybride et les dispositifs d'orientation. Il s'appuie sur les six études de cas mentionnées et constitue ainsi une analyse des pratiques de flexibilité au niveau d'un échantillon varié d'établissements et de leur impact en termes de justice sociale.

Le système d'enseignement supérieur

Le Maroc a un **système d'enseignement supérieur centralisé. Le cadre réglementaire laisse relativement peu d'autonomie administrative et financière aux universités.** Depuis la loi 01.00, elles peuvent néanmoins définir le contenu de leurs formations et mettre en place leurs propres cursus de formation continue. La loi laisse également plus de place à l'interaction avec les milieux professionnels.

Les cursus professionnels et académiques sont proposés par des établissements publics et privés. Dans son nouveau plan de réforme, le Ministère insiste d'ailleurs sur le développement des établissements académiques privés comme partenaires de l'État pour faire face à la hausse des effectifs. Par ailleurs, la scolarité dans un établissement public est gratuite, qu'il soit en accès ouvert ou régulé (voir encadré 2).

ENC. 2

La distinction entre établissements à accès ouvert et régulé au Maroc

En 2017/2018, le Maroc comptait 68 établissements en accès régulé ayant un effectif total de 96 783 étudiants, contre 684 718 étudiants inscrits dans 58 établissements en accès ouvert. Les établissements en accès régulé, plus réputés car sélectifs, comprennent les grandes écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architecture, de traduction et d'agronomie et certaines facultés comme celles de médecine, médecine dentaire et pharmacie.

En 2003, au moment de l'application de la loi 01.00, le Maroc a structuré les diplômes nationaux des établissements en accès ouvert selon le système **LMD**, qui sert désormais

de référence pour définir les diplômes des établissements publics à accès régulé et des établissements privés qui ont un partenariat avec le Ministère.

Articulations dans le système

La Figure 1 (voir ci-dessous) présente un panorama de l'enseignement supérieur au Maroc et met en évidence les passerelles entre les différentes formations et institutions.

Articulations entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

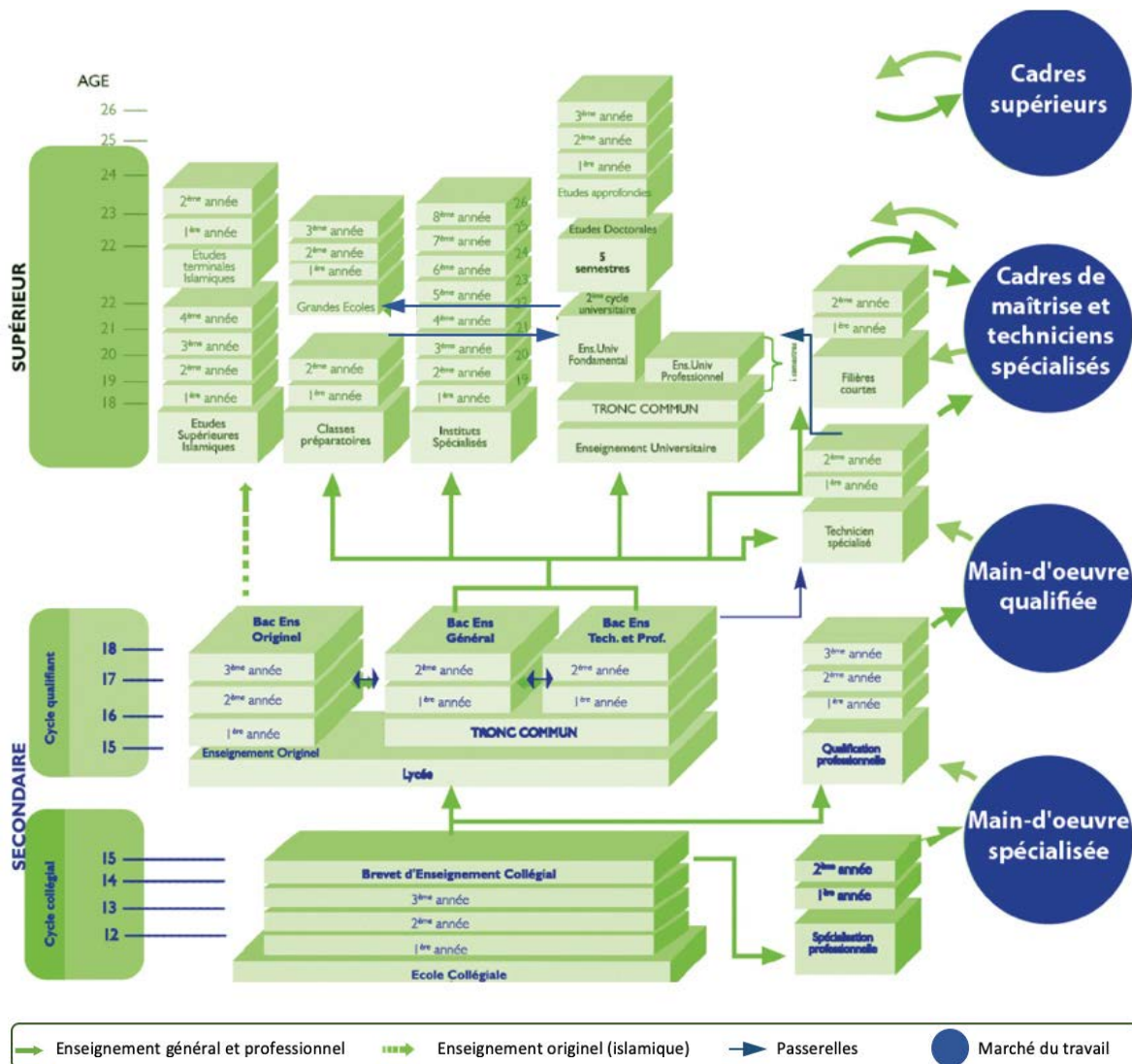
Tous les bacheliers, quel que soit le type de baccalauréat obtenu, peuvent accéder aux licences des universités en accès ouvert, tandis que l'entrée dans les établissements en accès régulé se fait par voie de concours. Le type de baccalauréat préparé au lycée détermine la discipline présentée pour participer à la sélection.

Articulations entre les sous-secteurs de l'enseignement supérieur

Le Maroc a un système binaire. Les établissements universitaires se distinguent des établissements de formation professionnelle et les transferts entre les deux types d'entités sont limités. En effet, seuls les étudiants des instituts de formation professionnelle publics titulaires d'un baccalauréat peuvent, après deux ans d'études, bénéficier de passerelles vers l'université pour accéder directement, par voie de concours, au cinquième semestre de la licence professionnelle. C'est toutefois une relation à sens unique : les étudiants de l'université n'ont pas de passerelles avec la formation professionnelle. Quant aux établissements de formation professionnelle privés, dans les faits, ils n'offrent pas de possibilité de transfert avec les universités, même s'ils sont accrédités par l'État.

Afin de favoriser les passerelles entre le niveau de technicien spécialisé de la formation professionnelle et les universités, la politique issue de Vision 2015-2030 envisage d'adopter une nouvelle organisation

Figure 1. L'enseignement supérieur au Maroc



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, « Aperçu sur le système éducatif marocain », juillet 2004.

pédagogique basée sur une refonte des modules pour les harmoniser avec ceux des établissements universitaires. Cette nouvelle articulation a pour objectif d'accroître la flexibilité entre les formations de techniciens spécialisés et les formations universitaires.

Articulations et passerelles entre les différents établissements

Des passerelles entre les institutions existent et répondent à différentes règles selon le type d'établissement, en accès ouvert ou régulé, public ou privé.

Dans les établissements en accès ouvert, au cours des deux premiers semestres, les réorientations internes ou externes sont possibles, si les étudiants ont un bon dossier. C'est toutefois au cinquième semestre que les admissions parallèles sont les plus nombreuses, représentant 7,8 % des inscrits au niveau national. L'entrée en master se fait à l'issue d'un concours national ouvert à tous les titulaires de la licence ou d'un titre équivalent. L'admission en doctorat se fait également par voie de concours national. À tous les niveaux, les passerelles ne sont possibles qu'au sein des mêmes filières disciplinaires.

L'accès aux établissements en accès régulé n'est possible qu'à partir du cinquième semestre pour les meilleurs étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS) et de l'université qui peuvent candidater pour passer les concours d'accès à ces parcours de formation. Les places y sont toutefois limitées. Les étudiants ayant achevé les six semestres de leur licence avec de bonnes notes peuvent également passer les concours de certains établissements en accès régulé comme les écoles d'ingénieurs et les instituts de formation des cadres.

Dans les deux types d'institutions, un diplôme intermédiaire, le diplôme d'études universitaires générales (DEUG), correspondant à quatre semestres, peut être délivré sur demande aux étudiants qui souhaitent accéder au marché du travail ou se réorienter vers d'autres établissements ou filières via des passerelles.

Les passerelles entre les établissements privés et publics sont limitées. En effet, il n'y a aucune possibilité de transfert entre les établissements privés et publics de la formation professionnelle, bien qu'ils offrent les mêmes programmes de formation. Les étudiants des universités privées ont légalement la possibilité d'utiliser des passerelles vers les universités publiques mais, en pratique, celles-ci ne fonctionnent pas. À l'inverse, quelques étudiants d'universités publiques

passent le concours pour rentrer en université privée par la voie des admissions parallèles.

Articulations entre disciplines et programmes

Comme le système de crédits prévu par la réforme LMD n'a pas été mis en place, la flexibilisation des parcours d'apprentissage s'est restreinte à des transferts entre les disciplines sous de strictes conditions. Les étudiants doivent d'abord achever quatre semestres d'études avant de pouvoir faire une demande de changement de filière, mais très peu de demandes sont satisfaites, ce qui entraîne des abandons.

Les réformes de la Vision 2015-2030 avaient prévu de remplacer la licence par le Bachelor à partir de l'année 2020/2021 dans tous les établissements universitaires mais, avec la pandémie de COVID-19, l'introduction du Bachelor a été reportée (voir encadré 3).

Articulation entre l'enseignement supérieur et le marché du travail

Les établissements d'enseignement supérieur ont développé quatre grands types de pratiques facilitant l'articulation avec le marché du travail : la formation continue, le diplôme de technicien spécialisé, les formations en alternance et les nouvelles formations issues de la Vision 2015-2030 que sont le Bachelor et les cités des métiers et compétences (CMC).

ENC. 3

La flexibilité disciplinaire dans le cadre du Bachelor

Le Bachelor, diplôme de niveau bac+ 4, a été pensé pour améliorer le rendement interne (taux de redoublement, d'abandon et d'obtention du diplôme) des établissements en accès ouvert, favoriser l'employabilité des étudiants, améliorer leur mobilité à l'international et les mettre au centre de la formation. Le Bachelor permet une ouverture sur plusieurs champs disciplinaires avec l'apprentissage de trois langues étrangères (français, anglais et espagnol), du langage de programmation et l'acquisition de *soft skills*. Ces dernières doteront les étudiants de compétences transversales en méthodologie de recherche tout en développant leur esprit d'innovation et d'initiative. La spécialité de la formation sera choisie progressivement, en accompagnant le bachelier depuis son inscription, en fonction de ses aptitudes et du rythme de la formation. L'étudiant pourra se réorienter vers une autre discipline si son choix initial ne lui convient pas.

En l'absence d'un cadre réglementaire national et d'un décret d'application, les établissements publics et privés ont mis en place leurs propres **cursus de formation continue** payante. Les diplômes délivrés sont donc des diplômes d'établissement et n'ont pas un caractère national. Les candidats disposant d'un niveau bac+ 2 peuvent commencer une formation continue au cinquième semestre pour achever, en un an, une licence professionnelle universitaire, qui n'est donc pas un diplôme national. Les titulaires de cette licence peuvent postuler ensuite aux masters de l'université en formation continue.

Institué en 1993, le **diplôme de technicien spécialisé**, de niveau bac+ 2, a connu un succès grandissant puisque les effectifs ont continué d'augmenter ces dernières années, avec une hausse de 36,6 % entre 2016/2017 et 2017/2018. Cela permet de répondre à la demande économique pressante dans les différents secteurs d'activité.

En outre, dans le cadre de la nouvelle politique issue de Vision 2015-2030, la formation professionnelle sera réorganisée avec la création de **CMC**. La première ouvrira ses portes en 2021. Il sera possible de suivre ces

formations en alternance. En alliant formation professionnelle et académique, l'alternance facilite l'insertion professionnelle de ses diplômés et forme des cadres intermédiaires pour satisfaire les demandes du marché du travail.

Dans le cadre de Vision 2015-2030, le nouveau Bachelor vise aussi à favoriser l'employabilité des étudiants. Tout en restant une formation académique, le contenu des cours et les modalités d'enseignement seront en meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail que ne l'étaient ceux de la licence (voir encadré 4).

Rôle de la gouvernance et des mécanismes de pilotage

Au Maroc, la gouvernance et le pilotage de l'enseignement supérieur sont centralisés et s'organisent autour des activités de cinq grands organismes publics et une entité privée (voir tableau 1). La bonne articulation de ces entités et de leurs politiques relatives au financement, à l'assurance qualité et au cadre national des certifications est nécessaire à l'élaboration de politiques de flexibilité appropriées au contexte marocain.

ENC. 4

Renforcement de l'articulation avec le marché du travail dans le cadre des CMC et du Bachelor

Les **CMC** sont pensées pour être ancrées dans les écosystèmes régionaux et délivrer des diplômes de niveau bac+ 2. Ce sont des espaces d'apprentissage des métiers, d'acquisition des compétences et d'incubation de projets répondant aux besoins des secteurs d'activité de la région. Douze CMC vont ainsi être construites, une dans chaque région. Les cursus de formation seront élaborés en partenariat avec les employeurs et les régions afin d'assurer l'articulation des formations avec le marché régional du travail. C'est pour cela que la gestion des CMC sera assurée par des sociétés anonymes au sein desquelles l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), les entreprises et les régions seront représentés.

Le **Bachelor** en quatre ans a notamment pour but d'être plus en adéquation avec le marché du travail, ce qui n'est pas le cas de la licence en trois ans. Le Bachelor pourra être suivi en alternance et sera plus professionnalisant : des cours de programmation seront, par exemple, dispensés pour répondre à la digitalisation croissante des métiers et du monde du travail en général, des cours de *soft skills* permettront de doter les étudiants de compétences transversales utiles à leur future carrière.

Tableau 1. Principaux acteurs de l'enseignement supérieur au Maroc

Organismes	Rôles
Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	Le Ministère donne les lignes directrices de la politique d'enseignement supérieur et pilote les réformes. La régulation et l'orientation se font par le Département de l'enseignement supérieur qui s'appuie sur les avis de la CNACES et du CSEFRS.
Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur (CNACES)	La CNACES est l'organe consultatif qui détermine les critères d'admission et de validation des différents programmes. Elle donne aussi son opinion sur la création de nouveaux établissements et l'accréditation des formations. Elle est présidée par le ministre de l'Enseignement supérieur.
Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS)	Le CSEFRS évalue la performance du système d'enseignement supérieur. Il est constitué de représentants des différentes disciplines académiques, des divers secteurs socio-économiques et des syndicats.
Agence nationale d'évaluation de l'assurance qualité (ANEAQ)	L'ANEAQ vise à généraliser les pratiques d'assurance qualité au Maroc. Elle organise l'évaluation des établissements et des formations supérieures.
OFPPT	L'OFPPT dispense des programmes de formation professionnelle et pilote la mise en place des CMC.
Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM)	La CGEM participe à l'élaboration de la formation professionnelle et siège dans différents comités administratifs.

Financement

Au Maroc, **l'État finance massivement l'enseignement supérieur public et accorde des subventions aux universités privées**. En 2019, la part du budget du Ministère dans le produit intérieur brut s'élevait ainsi à 0,98 %, soit une hausse de 0,14 point de pourcentage depuis 2007. La loi 01.00 avait pour objectif d'aider les universités à chercher d'autres sources de financement mais elles ont été entravées dans leur démarche par un manque d'autonomie dans leur gestion financière. Les seuls financements propres que les établissements publics peuvent générer proviennent de la formation continue, de quelques activités de conseil et de donations. Ce manque de financement et d'autonomie des universités rend difficile la flexibilisation des parcours d'apprentissage. Les établissements privés, eux, se financent largement grâce aux frais de scolarité.

Assurance qualité

La loi 01.00 avait mis en place un système d'assurance qualité, limité à l'accréditation des filières de formation. L'évaluation se faisait à partir d'un descriptif de formation, sans visite sur le terrain. S'y ajoutaient la lourdeur et le

faible impact de la procédure d'accréditation sur la qualité des formations. Ces raisons ont poussé le Ministère à repenser le système d'assurance qualité pratiqué par l'ANEAQ pour accroître son efficacité et favoriser la flexibilité.

La nouvelle réforme va donc introduire l'évaluation institutionnelle afin de jauger l'établissement dans son ensemble, en tenant compte des interactions de ses différentes composantes. Les nouvelles attributions de l'ANEAQ, qui n'opère actuellement que dans les filières académiques, doivent s'étendre à bac+2 de la formation professionnelle pour mettre au même niveau les acquis pédagogiques des deux secteurs afin de faciliter la mobilité des étudiants et d'accroître la flexibilité de l'enseignement supérieur marocain. L'ANEAQ organise l'évaluation par les pairs des projets des parcours de formation et transmet les résultats à la CNACES qui décide en dernier ressort.

Cadre national de la certification et système de crédit

Pour renforcer le lien universités-entreprises, **le Ministère a introduit, dans sa nouvelle politique de réforme, un cadre national de**

la certification (CNC) pour l'ensemble des composantes de l'enseignement supérieur, académiques comme professionnelles. Ce CNC a été élaboré en partenariat avec les représentants des entreprises des différentes branches professionnelles. Sa mise en place est prévue pour l'année 2020/2021. Ce nouvel outil devrait permettre d'élargir la définition des résultats d'apprentissage et d'encourager la validation des acquis de l'expérience (VAE), professionnelle comme académique. La facilitation de la reconnaissance des acquis devrait favoriser la mobilité des étudiants au sein du système.

Si la loi 01.00 n'a pas abouti, dans le cadre du système LMD, à la mise en place d'un système de crédits, la politique issue de Vision 2015-2030 entend accompagner la mise en place du CNC par **un système de crédits** qui permettra de capitaliser les acquis et facilitera les transferts d'étudiants entre les filières et les établissements.

Ainsi, **l'alliance de l'assurance qualité et du CNC est essentielle** pour garantir la valeur des certifications et crédibiliser les classifications. L'assurance qualité renforcera la confiance dans les certifications des niveaux acquis et des diplômes à la fois entre les établissements, et entre les établissements et le marché du travail. Cela apportera plus de flexibilité au système en favorisant la création et l'utilisation des passerelles entre les différents établissements et formations.

Mise en œuvre des parcours d'apprentissage flexibles dans les établissements et flexibilisation pour accéder au supérieur

Admissions alternatives

Avec la loi 01.00, les étudiants doivent attendre le cinquième semestre pour pouvoir se réorienter et bénéficier de passerelles. Toutefois, comme la loi n'avait pas fait l'objet de texte d'application, l'usage des passerelles est resté peu encadré, donc limité, et ce d'autant plus que le cloisonnement des différentes composantes de l'enseignement supérieur rendait leur instauration difficile.

Ainsi, la réforme du Ministère insiste de nouveau sur le renforcement des passerelles pour promouvoir la flexibilité et répondre à la hausse des effectifs tout en diminuant le taux d'abandon. Toutefois, certains établissements n'ont pas attendu la réforme pour perfectionner leur système d'admissions parallèles, comme en témoigne l'école d'ingénieurs des Arts et Métiers de Casablanca (voir encadré 5).

ENC. 5

Les admissions parallèles à l'École nationale supérieure des Arts et Métiers de Casablanca (ENSAMC)

L'ENSAMC propose des admissions parallèles avec d'autres établissements de mêmes champs disciplinaires au cinquième semestre. Les titulaires d'un bac+ 2 (DUT, DEUG, BTS, diplôme de technicien spécialisé et admissibles après une CPGE) peuvent postuler. Ces passerelles fonctionnent aussi dans l'autre sens : les étudiants de l'école peuvent candidater pour d'autres parcours, notamment dans les universités. L'ENSAMC réserve 20 % de ses places à ces admissions parallèles. Pour garantir le succès des étudiants venant d'autres établissements, l'ENSAMC leur dispense des cours de mise à niveau lors de leur arrivée à l'école.

Services particuliers pour les étudiants de milieux défavorisés ou en situation de handicap

Le nouveau plan d'action du Ministère comprend un projet avec des **mesures pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des personnes en situation de handicap, des détenus, des étudiants de milieux défavorisés et ruraux** afin de garantir leur intégration et leur réussite. De nouvelles infrastructures adaptées aux besoins des personnes handicapées seront créées et des formations adaptées leur seront proposées. La nouvelle politique de réforme envisage également d'étendre le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et de maintenir la gratuité des études pour les jeunes de milieux défavorisés.

Flexibilisation des parcours durant les études

Diversification des modes d'enseignement

Le Ministère a initié plusieurs projets pour renforcer et généraliser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. Ainsi, le *Maroc Wide Area Network* dote les universités d'un accès à haut débit aux réseaux informatiques européens et américains à un prix privilégié. De même, depuis 2015, le programme *Lawhati* met à disposition des étudiants du supérieur et de la formation professionnelle des tablettes à des prix avantageux.

Cela a créé un environnement propice au développement du e-learning et de l'enseignement hybride. Les universités ont donc pu mettre en place des cadres numériques de travail et développer des cours en ligne ouverts à tous (MOOC). La nouvelle réforme prévoit également des modules dispensés en ligne et validés comme les enseignements en présentiel. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent donc désormais diversifier leur mode d'enseignement et élargir l'accès au supérieur aux populations géographiquement éloignées des campus universitaires, en situation de handicap ou exerçant une activité professionnelle en parallèle de leurs études. Cela constitue également une solution partielle à l'engorgement des salles de classe et à la massification. Les deux nouvelles formations envisagées dans le

cadre de Vision 2015-2030, le Bachelor et les CMC, adopteront ces nouvelles modalités d'enseignement (voir encadré 6).

Flexibilisation de la durée et du rythme des études

Au Maroc, deux grandes pratiques permettent de flexibiliser le rythme des études: la formation continue (en place depuis longtemps) et la souplesse introduite par le Bachelor, issu de la politique de Vision 2015-2030.

Depuis les années 1990, la **formation continue** existe pour les actifs sous forme de cours du soir et le week-end. Le nombre d'inscrits augmente d'année en année, passant de 488 en 2003 à 10 617 en 2014. Elle a toutefois perdu de son attrait dans les universités publiques, comme à l'université Hassan II, où le nombre de candidats est passé de plus de 1 200 en 2011 à une dizaine en 2019. C'est dû au fait que les diplômes de formation continue délivrés dans le public n'ont pas un caractère national. Les étudiants se tournent donc vers les universités privées qui dispensent des formations continues débouchant sur un diplôme national. La pression croissante de la demande des actifs d'accéder à la formation initiale a récemment poussé les établissements à dispenser des **formations initiales en temps aménagé, accréditées au niveau national**. Avec sa réforme, le Ministère souhaite généraliser cette pratique qui permettrait de faciliter l'articulation entre études, travail, et responsabilités familiales. Les étudiants auraient moins d'heures de cours par semaine et obtiendraient leur diplôme en plus de temps.

ENC. 6

La diversification des modes d'enseignement dans le cadre du Bachelor et des CMC

Le **Bachelor** prévoit que des modules puissent être enseignés à distance. Les compétences numériques des étudiants seront renforcées afin de faire du numérique un véritable outil pédagogique, maîtrisé par les étudiants. Cela garantira le succès du passage à l'enseignement hybride. L'OFPPT envisage la mise en place d'un dispositif qui privilégiera l'apprentissage hybride dans les **CMC** et qui se substituera progressivement à la formation en présentiel. Une grande place sera accordée au numérique dans les programmes de formation via le e-learning et la numérisation des supports de formation. L'apprentissage des langues se fera en enseignement hybride via une plateforme dédiée.

Dans le cadre du **Bachelor**, une flexibilité importante sera introduite pour permettre d'écourter la durée des études. Ainsi, un étudiant qui parvient à cumuler rapidement l'intégralité des crédits obligatoires lors des sessions d'été peut obtenir son Bachelor en moins de quatre ans. Par ailleurs, celui qui ne validerait pas un module aura la possibilité de s'y inscrire autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à l'obtention de la note permettant de le valider.

Pour les étudiants défavorisés ou en situation de handicap

Un des objectifs de la politique Vision 2015-2030 est d'accompagner les étudiants en situation de handicap ou venant de milieux défavorisés tout au long de leurs études, et non pas seulement à l'entrée dans le supérieur. Certains établissements n'ont pas attendu cette réforme pour mettre en place des pratiques de flexibilité favorisant la justice sociale. Ainsi, certains établissements mobilisent déjà des étudiants valides pour assister les étudiants handicapés, pour la prise de notes en cours par exemple. D'autres étendent leurs pratiques de flexibilité aux prisonniers (voir encadré 7).

ENC. 7

Pratiques de la flexibilité pour favoriser la justice sociale à l'université Hassan II

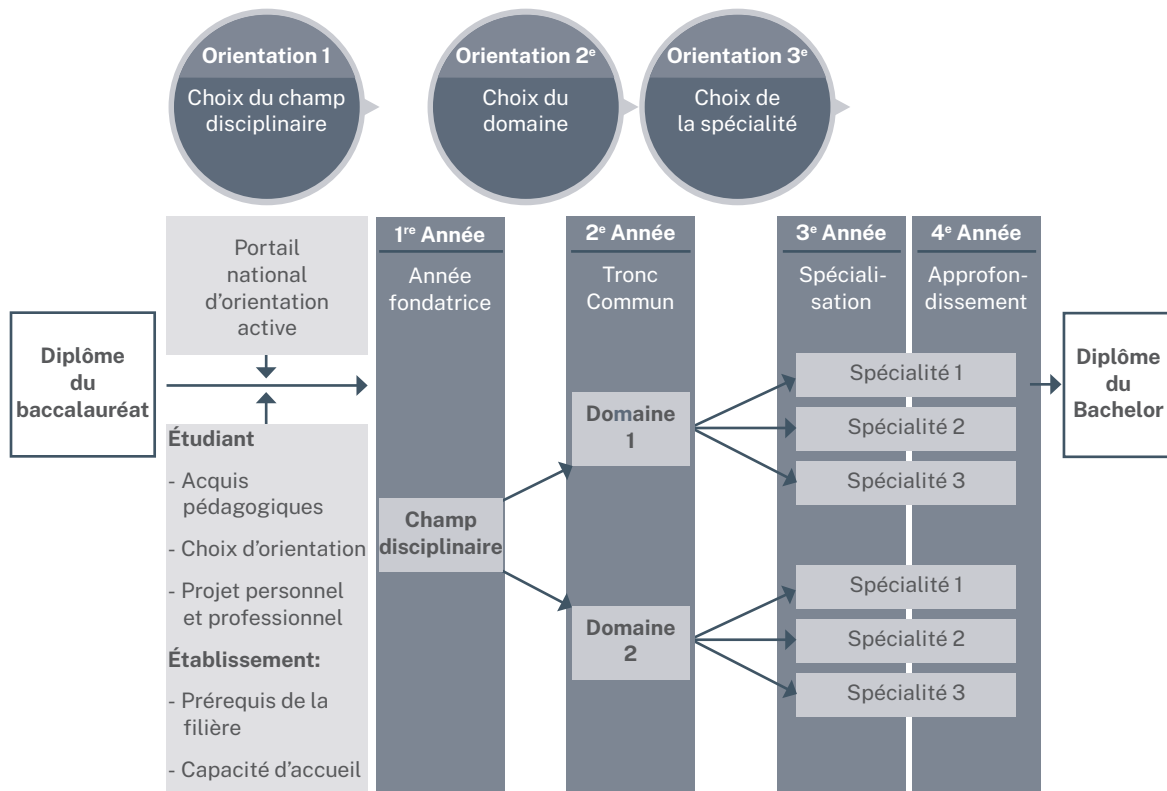
À l'université publique de Casablanca, la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales inscrit les détenus à un programme de formation depuis la prison. Elle leur achemine les supports de cours durant l'année et des enseignants se déplacent pour leur faire passer les examens. Par ailleurs, les étudiants de milieux défavorisés ou handicapés font l'objet de discrimination positive, leurs demandes de transfert étant traitées avec plus de flexibilité.

Politiques d'orientation et de réorientation des étudiants soutenant la flexibilisation des parcours d'apprentissage

Le Ministère veut mettre l'orientation et la réorientation au cœur de sa nouvelle politique de réforme issue de Vision 2015-2030, afin de lutter contre les abandons et redoublements dus à la rigidité du système. Les services d'information étaient déjà présents dans les universités mais de manière disparate et inégale. Le Ministère prévoit donc la **création d'un dispositif national** qui permettra d'accroître la flexibilité des parcours d'apprentissage. Ce dispositif s'appuiera sur la **plateforme nationale en ligne** créée en 2019 et sur laquelle les étudiants peuvent choisir et classer leurs choix d'études post-baccalauréat. Le nouveau dispositif sera également **animé par des conseillers d'orientation et des cellules d'information au niveau des établissements**, qui fonctionneront en coordination avec la structure nationale.

C'est dans cette perspective que sera mis en place un système d'accompagnement et d'orientation renforcé dans le Bachelor. En informant mieux les étudiants, ce nouveau système pourra leur permettre de bénéficier d'un parcours d'apprentissage plus flexible. Ainsi, les deux premiers semestres seront considérés comme une étape de transition du secondaire vers les études supérieures. L'objectif poursuivi est d'aider les nouveaux étudiants à s'intégrer dans l'établissement et à préparer leur orientation ainsi que de leur donner des outils centrés sur les *soft skills* pour décrocher leur diplôme (voir figure 2).

Figure 2. Le système d'accompagnement et d'orientation prévu dans le cadre du Bachelor



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique

Principaux leviers, obstacles et recommandations pour la mise en œuvre de la flexibilité dans les parcours d'apprentissage

Levier 1. Il existe actuellement une forte volonté politique des différents acteurs du système d'enseignement supérieur de flexibiliser les parcours d'apprentissage. Le Ministère, les organismes publics (CNACES, CSEFRS ANEAQ et OFPPT), les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les représentants des secteurs économiques et industriels (CGEM) ont tiré les leçons de la mise en œuvre partielle de la loi 01.00 et ont compris l'importance de la flexibilisation des parcours d'apprentissage, comme en témoigne la réforme issue de Vision 2015-2030.

Obstacle 1. Comme pour la loi 01.00, on constate une absence de dispositif de suivi de l'application des politiques Vision 2015-2030. La mise en œuvre de ces réformes en est à ses débuts et manque d'outils de suivi, comme des indicateurs de résultats, pour piloter et évaluer les changements attendus.

Recommandation 1

Pour éviter qu'une mise en œuvre partielle de la loi ne se reproduise, il faudrait créer une structure de veille aux niveaux central et institutionnel pour informer et évaluer la mise en œuvre des politiques engagées issues de Vision 2015-2030. Cette structure doit se baser sur des indicateurs de performance précis pour suivre et mesurer l'efficacité des actions entreprises.

Levier 2. L'État finance massivement l'enseignement supérieur public et accorde des subventions aux universités privées. Cela permet, d'une part, de rendre gratuit l'accès aux établissements publics, ce qui favorise l'équité, et d'autre part, de subventionner une partie des activités des universités privées.

Obstacle 2. Des financements insuffisants et non adaptés à la flexibilisation en cours. Avec la massification de l'enseignement supérieur, le montant des financements est devenu trop faible pour garantir un enseignement de qualité dans les établissements en accès ouvert. Les subventions de l'État aux établissements sont principalement fonction de la surface du bâti et de la discipline. La dotation d'un étudiant en école d'ingénieurs est ainsi plus de deux fois supérieure à celle des inscrits en faculté des sciences juridiques, économiques et sociales. Les subventions sont également allouées en fonction du nombre d'étudiants inscrits, mais ce n'est pas le critère le plus important. Ce mode d'allocation n'encourage pas les établissements à chercher à attirer les bons étudiants pour améliorer leurs performances. Qui plus est, la procédure de financement actuelle impose aux universités d'allouer une part de leur budget à des postes prédéfinis, leur laissant peu de marge.

Recommandation 2

Les critères d'allocation des subventions devraient être révisés afin d'inciter les établissements à recruter plus d'étudiants de milieux défavorisés, à prévoir des admissions alternatives à tous les niveaux, à tenir compte de l'insertion professionnelle des diplômés et à mettre en place des structures de soutien et d'orientation pour les étudiants. Deux outils peuvent être retenus pour une plus grande flexibilité : des bonus pour les universités performantes dans les domaines susmentionnés et l'allocation de subventions globales qui responsabiliserait davantage les établissements. C'est en effet en développant davantage l'autonomie des universités que se produiraient de réels changements.

Levier 3. Des actions pour plus de justice sociale dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Le nombre de bourses permettant aux étudiants défavorisés d'accéder à l'enseignement supérieur a considérablement augmenté ces dernières années. Quant aux étudiants handicapés, le Ministère envisage d'adapter les infrastructures et l'enseignement à leurs besoins. Certains établissements ont déjà mis en place des dispositifs pour faciliter leur scolarité.

Obstacle 3. Des modalités d'admission parallèles trop peu développées pour les étudiants non traditionnels et peu harmonisées par des textes d'application. L'absence de politique d'admission alternative, au niveau national, pour les étudiants de milieu rural ou défavorisés sur le plan socio-économique ne facilite pas leur entrée dans l'enseignement supérieur. Pour le moment, chaque établissement décide de sa politique et peu prennent en compte l'équité.

Recommandation 3

La mise en place de politiques de flexibilisation doit favoriser l'équité. Il faudrait assurer le suivi des étudiants de milieux défavorisés, handicapés ou avec des responsabilités familiales, tout au long de leur scolarité et produire des statistiques pour évaluer les actions de l'État et des établissements, notamment les admissions parallèles. Ces dernières devraient être davantage développées à différents niveaux du parcours d'études en prenant en compte des critères d'équité pour assurer la flexibilité du système pour tous. Ainsi, les concours d'admission des établissements en accès régulé pourraient par exemple accorder quelques points d'avance aux étudiants défavorisés susmentionnés

Levier 4. L'alliance de l'assurance qualité (opérée par l'ANEAQ et la CNACES) et du CNC peut être un sérieux soutien à la flexibilisation des parcours de formation. Leur action conjointe garantira la confiance dans le système d'enseignement supérieur et facilitera la reconnaissance des acquis et les admissions parallèles. Renforcée par la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des résultats d'apprentissage, cette alliance assurera ainsi une meilleure articulation à la fois des programmes de formation entre eux, et des formations avec le marché du travail.

Obstacle 4. Les attributions de la CNACES ne permettent pas, pour l'instant, la reconnaissance de toutes les composantes de l'enseignement supérieur. Les formations professionnelles de niveau bac+ 2 ne sont pas accréditées par la CNACES qui ne met donc pas au même niveau les acquis universitaires et professionnels. Cela entrave la mobilité des étudiants entre les deux secteurs.

Recommandation 4

Pour renforcer la flexibilisation, il faudrait que la CNACES accrédite les formations de niveau bac+ 2 relevant actuellement de la formation professionnelle et de l'Éducation nationale, comme elle le fait pour les DUT. Cela permettrait de faciliter la mobilité des apprenants, d'élargir la flexibilité des parcours et de reconnaître de la même façon les différents secteurs de l'enseignement supérieur.

Levier 5. Le diplôme de technicien spécialisé de la formation professionnelle, de niveau bac+ 2, a permis d'élargir les opportunités d'accès à l'enseignement supérieur.

Un parcours professionnel au collège et un baccalauréat professionnel au lycée ont été instaurés pour sensibiliser plus tôt les élèves aux parcours et débouchés de la formation professionnelle.

Obstacle 5. Un manque d'articulation entre les différentes formations professionnelles.

Le diplôme de technicien spécialisé n'est accessible qu'avec un baccalauréat et exclut donc les titulaires d'un diplôme inférieur, tel que le diplôme de technicien.

Recommandation 5

Le système d'accréditation devrait créer une meilleure articulation entre les formations professionnelles de niveau pré-baccalauréat (diplôme de technicien) et post-baccalauréat (diplôme de technicien spécialisé).

Levier 6. Des passerelles entre les différents établissements d'enseignement supérieur existent déjà.

Des possibilités d'admission parallèles existent à plusieurs niveaux entre les établissements en accès régulé et ouvert, mais aussi entre les universités publiques et privées. Les étudiants en établissements publics de formation professionnelle peuvent également rejoindre l'université après leurs études.

Obstacle 6. Des passerelles parfois à sens unique qui réduisent les possibilités de transfert. Même si, en théorie, les étudiants peuvent emprunter des passerelles des universités privées vers les universités publiques, dans les faits, très peu y ont recours. En outre, les établissements de formation professionnelle privés n'ont pas la possibilité d'utiliser des passerelles vers les universités, ni vers les établissements publics de l'OFPPT, bien qu'ils dispensent les mêmes formations.

Recommandation 6

Il conviendrait que le futur CNC instaure plus de passerelles entre formations académiques et professionnelles pour favoriser les transferts entre les deux. La plateforme d'orientation nationale développée dans le cadre de Vision 2015-2030 devra ainsi clairement indiquer les possibilités de passerelles pour favoriser leur utilisation. La digitalisation devra être au service de l'information et de l'orientation.

Levier 7. L'implication des entreprises dans l'élaboration des nouvelles pratiques de flexibilisation des parcours d'apprentissage. Le Ministère a prévu, dans le cadre de la réforme, d'élaborer le CNC en partenariat avec les branches professionnelles pour assurer une bonne articulation entre l'enseignement supérieur et le marché du travail. Cela favoriserait aussi la mise en place d'un système de VAE. Les entreprises sont déjà impliquées, au niveau régional, dans la création des CMC.

Obstacle 7. Le manque d'engagement des entreprises auprès des établissements universitaires. Malgré le dispositif créé par la loi 01.00, les représentants de la CGEM dans les instances de gouvernance des établissements de l'enseignement supérieur assistent peu aux réunions et n'y font pas de réelles contributions. Les coordinateurs de filières de certains établissements éprouvent des difficultés à trouver des stages pour leurs étudiants et la VAE peine à se mettre en place.

Recommandation 7

Le Maroc doit susciter l'engagement des entreprises pour une participation active à la mise en œuvre de la flexibilisation des parcours d'apprentissage et la création de liens avec le marché du travail. Il faudrait aussi accélérer la publication des textes d'application sur la VAE pour que les entreprises puissent pleinement s'engager auprès des établissements d'enseignement supérieur.

Levier 8. L'autonomie académique des universités résultant de la loi 01.00 a permis le développement de la formation continue. Les universités ont pu développer leurs programmes de formation continue pour répondre à la demande croissante et aux besoins de nouvelles compétences réclamées sur le marché du travail.

Obstacle 8. Le développement de la formation continue par les universités en l'absence de cadre réglementaire national a abouti à la création de diplômes peu reconnus. Comme les étudiants en formation continue dans une université publique reçoivent un diplôme d'université qui n'a pas d'accréditation nationale, les candidats se détournent peu à peu de ces institutions pour aller vers les établissements privés qui délivrent des diplômes de formations équivalentes reconnus au niveau du pays. De plus, en l'absence de cadre réglementaire national, aucune statistique n'est disponible, ce qui rend difficile le suivi de l'évolution de ces formations.

Recommandation 8

Un cadre national devrait être mis en place afin que les cursus de formation continue des universités publiques délivrent un diplôme national. Ils gagneraient ainsi en reconnaissance et permettraient une réelle flexibilisation des parcours d'apprentissage tout au long de la vie. Dans le même temps, il faudrait collecter des données sur ces formations pour les évaluer et s'assurer de leur qualité.

Levier 9. La digitalisation de l'enseignement supérieur flexibilise les parcours d'apprentissage. Le Ministère a instauré un environnement favorable au e-learning en dotant les établissements, enseignants et étudiants des moyens technologiques nécessaires. Les deux grands projets de réforme du Ministère – le Bachelor et les CMC – bénéficieront ainsi d'outils numériques et d'un enseignement hybride.

Obstacle 9. Une digitalisation lente qui révèle une fracture numérique et un problème d'assurance qualité des formations numériques. Le e-learning et les MOOC, qui n'en sont encore qu'à leurs débuts et s'imposent lentement, se développent en dehors de toute réglementation et ne sont pas encore pris en compte dans les évaluations de l'ANEAQ. Rien ne garantit donc la qualité des cours dispensés en ligne. En outre, le e-learning se confronte aux inégalités d'accès à Internet entre zones urbaines et rurales du Maroc. Le succès des mesures de flexibilité dépend donc des infrastructures de base et de la qualité du réseau.

Recommandation 9

Pour faire de la digitalisation un véritable mode d'enseignement flexible accessible à tous, il faudrait d'abord étendre la couverture du réseau pour s'assurer que les étudiants des milieux ruraux puissent en bénéficier. L'ANEAQ devrait inclure l'enseignement en ligne et les MOOC dans ses champs d'action pour évaluer leur qualité. Pour superviser les formations, il conviendrait de collecter des statistiques sur les taux de participation, de validation et sur le profil des étudiants. Une évaluation plus approfondie pourrait être faite dans le cadre de l'évaluation institutionnelle afin d'évaluer la politique numérique d'un établissement dans son ensemble.

Contact

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Michaela Martin

Spécialiste de programme
IIFE-UNESCO
7-9, rue Eugène-Delacroix
75116 Paris, France
Tél : +33 (0)1 45 03 77 52
Courriel : m.martin@iiep.unesco.org

Uliana Furiv

Chargée de projet associée
IIFE-UNESCO
7-9, rue Eugène-Delacroix
75116 Paris, France
Tél : +33 (0)1 45 03 77 23
Courriel : u.furiv@iiep.unesco.org

Références

Kuhlani, B. ; Benchekroun M. N. 2020. *Flexibilisation de l'enseignement supérieur au Maroc : Analyse du présent et réflexions pour l'avenir*. Document interne non accessible.

Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique. 2004. *Aperçu sur le Système Éducatif Marocain - juillet 2004*. Document interne non accessible.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique. 2020. *Présentation par Monsieur*

Le Ministre du Bachelor devant la commission de l'Enseignement du Parlement le 15 Janvier 2020. Document interne non accessible.

L'IIFE souhaite remercier Sophie Guillet pour son aide à la rédaction de cette Note pays durant son stage.

Les appellations employées dans ce volume et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO ou de l'IIFE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

© UNESCO 2021 – Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Ladite licence s'applique uniquement au texte contenu dans la publication. Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).